

FICHE DE RECUEIL INFORMATION PRÉOCCUPANTE



Cette fiche de recueil d'information préoccupante a pour vocation de fournir les informations les plus complètes possibles sur la situation de l'enfant ou de l'adolescent en danger ou en risque de l'être.

Néanmoins, ces informations pourront être complétées à posteriori par l'équipe du Conseil départemental.

UNE FICHE INCOMPLÈTE NE DOIT PAS VOUS EMPÊCHER DE TRANSMETTRE UNE INFORMATION JUGÉE PRÉOCCUPANTE.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

L'émetteur est la personne ou l'entité qui transmet l'information préoccupante à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

Votre lien avec l'enfant :

Acceptez-vous que la famille soit informée de votre identité ? OUI NON

Souhaitez-vous être informé des suites données ? OUI NON

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL

Nom :

Prénom :

Organisme :

Fonction :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

Votre cadre d'intervention auprès de l'enfant/adolescent ou de sa famille :

FICHE DE RECUEIL INFORMATION PRÉOCCUPANTE



INFORMATIONS CONCERNANT LA SITUATION

ENFANT(S) / ADOLESCENT(S) FAISANT L'OBJET DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE

Nom	Prénom	Sexe	Date / Lieu de naissance	Lieu de vie
		M	M	
		F		
		M		
		F		
		M		
		F		
		M		
		F		
		M		
		F		
		M		
		F		
		M		
		F		

AUTRE(S) ENFANT(S) / ADOLESCENT(S) PRÉSENT(S) AU DOMICILE

M
F
M
F
M
F
M
F
M
F
M
F
M
F

FICHE DE RECUEIL INFORMATION PRÉOCCUPANTE



INFORMATIONS CONCERNANT LES PARENTS

PARENT 1

Nom :

Prénom :

Sexe : H F

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

Autorité parentale : OUI NON

Exercice de l'autorité parentale :

PARENT 2

Nom :

Prénom :

Sexe : H F

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

Autorité parentale : OUI NON

Conjointe

Exclusive par le parent 1

Exclusive par le parent 2

Autre tiers

Président du Conseil départemental

Préfet

SI LES PARENTS SONT SÉPARÉS

Jugement JAF

Organisation amiable (sans jugement JAF)

Modalités des droits de visite :

FICHE DE RECUEIL INFORMATION PRÉOCCUPANTE



DESCRIPTION DE LA SITUATION

Faites ici la description la plus précise possible des éléments jugés préoccupants, en identifiant clairement le type d'information rapportée :

- *Faits observés directement par l'émetteur de l'information préoccupante (traces, comportements de l'enfant / adolescent et/ou de son entourage, etc.).*
- *Propos entendus directement par l'émetteur de l'information préoccupante (propos de l'enfant / adolescent et/ou propos des parents)
→ l'émetteur doit en faire une retranscription précise.*
- *Faits ou propos rapportés à l'émetteur de l'information préoccupante par d'autres acteurs (autres enfants/adolescents, autres membres de la famille, professionnels accompagnant l'enfant / adolescent, etc.)
→ l'émetteur de l'information préoccupante doit indiquer l'identité des acteurs concernés.*

FICHE DE RECUEIL INFORMATION PRÉOCCUPANTE



FICHE DE RECUEIL INFORMATION PRÉOCCUPANTE



Les faits constatés :

l'ont été par le signalant	OUI	NON
sont encore actuels	OUI	NON
sont fréquents	OUI	NON
sont occasionnels	OUI	NON

Qui en serait l'auteur ?

le père	OUI	NON
la mère	OUI	NON
un autre tiers (préciser)	OUI	NON

A votre connaissance, la famille a-t-elle déjà fait l'objet ou fait-t-elle l'objet ?

→ d'une information préoccupante

OUI, en date du :

Suite donnée :

NON

Ne sait pas

→ d'une mesure au titre de l'aide sociale à l'enfance

AVS / TISF

AED

AEMO

Accueil provisoire

Placement

MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation Educative)

MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial)

Tutelle

DAP (Délégation d'Autorité Parentale)

MAESF (Mesure d'Accompagnement en Economique Sociale et Familiale)

Aide financière

→ de l'intervention des services du Département

service social de secteur

PMI

FICHE DE RECUEIL INFORMATION PRÉOCCUPANTE



**Les parents ont-ils faits eux-mêmes une demande d'aide
qui a conduit à la transmission de l'information préoccupante ?** OUI NON

Avez-vous déjà informé les parents de la démarche* ? OUI NON

Si oui, quelle a été la réaction des parents face à cette annonce ?

Si non, pourquoi ?

** Pour rappel, les professionnels sont soumis à l'article L.226-2-1 du CASF qui prévoit :
« (...) sauf intérêt contraire de l'enfant, le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale ou le tuteur
sont préalablement informés de cette transmission, selon les modalités adaptées ».*

Avez-vous déjà informé l'enfant / adolescent de la démarche ? OUI NON

Si oui, quelle a été la réaction de l'enfant / adolescent face à cette annonce ?

Si non, pourquoi ?

**Avez-vous échangé avec une autre personne à propos de la situation ?
(ex : membre de la famille ou de l'entourage, professionnel intervenant auprès de l'enfant et/ou des parents...)**

OUI NON

FICHE DE RECUEIL INFORMATION PRÉOCCUPANTE



CADRE RÉSERVÉ AU PROFESSIONNEL QUI RECUEILLE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE

Nom :

Prénom :

Fonction :

Information préoccupante reçue par :

Entretien

Téléphone

Courrier

Le :

POINTS DE VIGILANCE LIÉS AU CONTEXTE DU RECUEIL DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE



INFORMATIONS

Département du Lot
Service de l'Aide sociale à l'enfance
Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)
05 65 53 44 55
crip46@lot.fr

VERSION AOÛT 2024